

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DASES 9 Subvention à l'association Centre d'information et d'animation du 7^e - Inter 7 (7^e).

**Mmes Olga TROSTIANSKY et Liliane CAPELLE,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2.511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5.000 euros au Centre d'information et d'Animation du 7^e « Inter 7 » situé 105, rue Saint-Dominique (7^e) ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 7^e en date du 2 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mmes Olga TROSTIANSKY et Liliane CAPELLE au nom de la 6^e commission,

Délibère :

Art.1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée au titre de l'année 2012 au Centre d'Information et d'Animation du 7^e - Inter 7 situé au 105, rue Saint-Dominique (7^e) (Tiers n° D00295 – SIMPA 20 145 – 2012_02974).

Art. 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 520, nature 6574, ligne VF 34004 du budget municipal de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.